

**Ministry of Education**  
Business and Finance Division  
22nd Floor, Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto, ON M7A 1L2 Telephone  
(416) 325-6127  
Facsimile (416) 327-1182

**Ministère de l'Éducation**  
Division des opérations et des  
finances  
22<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Téléphone (416) 325-6127  
Télécopieur (416) 327-1182



2004:B21

**NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :**

Directrices et directeurs de l'Éducation  
Secrétaires des administrations scolaires

**EXPÉDITEUR :**

Kevin Kobus  
Sous-ministre adjoint

**DATE :**

Le 14 décembre 2004

**OBJET :**

**Soutien de la transparence et de la stabilité**

---

En mai 2004, le gouvernement a annoncé une augmentation importante du financement versé aux conseils scolaires pour l'année 2004-2005. À cette occasion, il a aussi signalé que des mesures seraient mises en place pour inciter les conseils et le personnel à conclure des conventions collectives à long terme de façon à établir un environnement d'apprentissage stable, de permettre aux conseils d'embaucher du personnel supplémentaire et d'améliorer les résultats d'apprentissage pour les élèves.

À la lumière de cette annonce, le ministre de l'Éducation, Gerard Kennedy, a écrit aux présidents et aux présidentes des conseils et à vous-mêmes le 29 novembre dernier concernant notre intention de protéger ces objectifs provinciaux en appuyant et en rendant plus claires et plus transparentes les décisions prises par les conseils en matière de dépenses. Dans sa lettre, le ministre a aussi rappelé combien le maintien de relations de travail saines entre les différents intervenants du secteur est essentiel au progrès des élèves et du système d'éducation. À cet égard, M. Kennedy a signalé comment le gouvernement collabore avec les intervenants en éducation afin d'établir une atmosphère de respect dans le système d'éducation public de l'Ontario et d'asseoir les fondements de la paix et de la stabilité à long terme.

La présente note de service donne des détails sur les nouveaux fonds qui aideront à couvrir les coûts liés à l'augmentation de 2 % des salaires réels en 2004-2005 et sur les nouvelles mesures qui permettront d'améliorer le rendement des élèves.

**Nouveau financement versé à la suite des augmentations salariales de 2 %**

En mai 2004, le gouvernement a annoncé qu'il majorait de 2 % le financement relatif aux repères salariaux afin d'appuyer les négociations tenues à l'échelle provinciale. Cependant, les conseils ont dit craindre que cette hausse salariale de 2 % finisse par coûter plus que la majoration des repères salariaux car, dans de nombreux cas, les salaires du personnel enseignant sont beaucoup plus élevés que les repères.

En réponse à ces préoccupations, le ministre a indiqué, dans sa lettre du 29 novembre, que le réajustement de 2 % des repères salariaux en 2004-2005 (et les années suivantes) s'appuierait sur les salaires moyens réels. Le gouvernement a modifié les règlements sur le financement 2004-2005 en conséquence.

Un nouveau montant de réajustement des coûts a été ajouté à la Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant pour que l'on tienne compte de l'écart entre, d'une part, l'affectation accordée aux conseils en regard de la majoration de 2 % des repères salariaux et, d'autre part, les coûts qu'a entraîné la hausse de 2 % des salaires du personnel enseignant dans la dernière grille de rémunération de 2003-2004. Le calcul du réajustement et le coût relatif à la dernière grille de rémunération s'appuient sur la répartition du personnel enseignant dans la grille des qualifications et de l'expérience exposée dans les prévisions 2004-2005 des conseils scolaires. Plus de détails sur les effets de cette annonce pour le personnel non enseignant seront communiqués sous peu.

L'augmentation totale de nouveau financement auquel les conseils scolaires ont maintenant accès par le biais du réajustement des coûts s'élève à 10 millions dollars. Le tableau ci-joint (Tableau 1) donne des détails de cette augmentation, conseil par conseil.

### **Nouvelles dispositions sur la transparence**

Comme l'a annoncé le gouvernement en mai 2004, il est essentiel que le financement supplémentaire se traduise par l'amélioration des programmes et que les décisions prises à cet égard soient transparentes pour l'ensemble de la collectivité. Dans sa lettre du 29 novembre, M. Kennedy a aussi annoncé que, pour rendre le financement plus transparent, le gouvernement exigera que les augmentations apportées aux subventions en 2004-2005 dans le but de soutenir les objectifs provinciaux entraînent une hausse correspondante dans le financement des programmes. Par conséquent, le gouvernement a modifié le règlement sur le financement pour que les conseils scolaires soient tenus de consacrer une part déterminée du financement supplémentaire de 2004-2005 à l'amélioration des soutiens et des services aux élèves.

Les nouvelles exigences permettent de calculer le montant cible que chaque conseil scolaire doit affecter, pendant l'année scolaire 2004-2005, à l'amélioration des programmes destinés aux élèves. Le montant est calculé selon les nouveaux fonds dont dispose le conseil pour améliorer les programmes et les services aux élèves en fonction de la majoration de cinq affectations particulières.

### **Nouveaux fonds à consacrer aux améliorations pour les élèves**

Le gouvernement a majoré le financement affecté pour l'année scolaire 2004-2005 afin d'appuyer les conseils scolaires sur deux fronts : d'une part, faire face à des dépenses croissantes, dont celles ayant trait aux conventions collectives, et d'autre part, rattraper leur retard grâce au financement de nouveaux programmes conçus pour améliorer le rendement des élèves.

L'argent supplémentaire destiné à améliorer le rendement des élèves sera affecté au Montant pour la réduction de l'effectif des classes au primaire, au volet démographique de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage ainsi qu'aux volets *English as a Second Language/English Skills Development* (ESL/ESD) et Actualisation linguistique en français/Perfectionnement du français (ALF/PDF) de la Subvention pour l'enseignement des langues. De même, la majoration de l'Allocation pour les écoles éloignées, par le biais de l'initiative Préserver les bonnes écoles, a pour objet de renforcer le personnel, d'aider à couvrir certains coûts dans les écoles de petite taille ou en région rurale, et de parvenir à de meilleurs résultats pour les élèves de ces établissements. Les nouvelles dispositions sur la

transparence prévoient l'établissement d'un montant calculé en fonction de l'augmentation de ces affectations en 2004-2005, et qui doit être consacré à des mesures permettant d'améliorer le rendement des élèves.

Pour calculer le montant cible à consacrer aux programmes et aux services aux élèves, il faut d'abord additionner les augmentations suivantes :

part des nouveaux fonds affectés au conseil scolaire pour :

le Montant pour la réduction de l'effectif des classes au primaire;

la majoration 2004-2005 du volet démographique de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage;

les volets ESL/ESD (dans les conseils scolaires de district anglophones) de la Subvention pour l'enseignement des langues;

les volets ALF/PDF (dans les conseils scolaires de district francophones) de la Subvention pour l'enseignement des langues

la majoration 2004-2005 de l'Allocation pour les écoles éloignées de la Subvention pour raisons d'ordre géographique.

Ou soustrait ensuite de cette somme un certain montant de réajustement afin de permettre au conseil de supporter la pression exercée par les hausses salariales du personnel enseignant accordées en 2003-2004 pour une partie de l'année ou pour la fin du contrat, si le conseil en décide ainsi. Il faut cependant noter que le montant cible est un montant minimal. On incite vivement les conseils à examiner d'autres options, comme les économies et la réorientation des priorités en matière de dépenses, dans la mesure du possible, de façon à consacrer à l'amélioration des programmes aux élèves des sommes qui correspondent avec le niveau de financement supplémentaire reçu.

Il est à noter que, afin de donner une estimation plus juste du financement supplémentaire destiné à améliorer les programmes aux élèves, les calculs relatifs à la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage et aux volets ESL/ESD et ALF/PDF ci-dessus excluent l'effet du réajustement de 2 % des repères salariaux et non salariaux dans ces affectations annoncé en mai.

En outre, compte tenu que les conseils scolaires francophones consacrent déjà, tel que prévu, des ressources considérables aux élèves qui nécessitent du soutien supplémentaire, seule une partie de l'augmentation apportée au volet ALF est comprise dans le calcul.

Le gouvernement a établi le montant cible de chaque conseil scolaire. Un tableau des montants figure dans la version modifiée du règlement. On trouvera ce tableau ci-joint (Tableau 2).

## Preuves de l'accroissement des dépenses au profit des élèves

Le gouvernement s'attend à ce que les conseils scolaires démontrent qu'ils ont consacré le montant cible à l'amélioration des programmes et des soutiens destinés aux élèves. L'affectation de fonds à l'amélioration des soutiens aux programmes sera mesurée sur deux plans : ajout de personnel dans certaines catégories et hausse du coût des fournitures, des services et du matériel dans certaines catégories.

### Ajouts de personnel

La nouvelle enveloppe peut servir à l'ajout du personnel indiqué ci-dessous, exception faite du personnel chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté (ce secteur étant assujéti à des exigences distinctes) et des programmes d'éducation continue :

enseignants et enseignantes;  
aides-enseignants et aides-enseignantes;  
directeurs et directrices;  
directeurs adjoints et directrices adjointes;  
professionnels et paraprofessionnels;  
coordonnateurs, coordonnatrices, conseillers et conseillères;  
personnel de bureau et de secrétariat employé dans les écoles.

Le personnel admissible est celui qui appartient aux catégories correspondant aux colonnes 2 et 3 de l'annexe H des prévisions budgétaires 2004-2005 du ministère.

Les nouvelles dispositions exigent de calculer le coût de l'augmentation du nombre d'EPT par élève de la façon suivante :

$$\left[ EPT \text{ en } 2004 - 2005 - \left( EPT \text{ en } 2003 - 2004 \times \frac{EQM \text{ en } 2004 - 2005}{EQM \text{ en } 2003 - 2004} \right) \right] \times \frac{\text{ salaire moyen dans le conseil en } 2003 - 2004}{\text{ conseil en } 2003 - 2004} \times 1,02$$

Ce calcul tient compte des coûts plus élevés pour le nouveau personnel et respecte la directive sur les 2 % d'augmentation salariale.

Le calcul se fait pour chacune des catégories de personnel, et les montants obtenus dans l'ensemble du conseil sont additionnés conformément aux nouvelles dispositions. Par conséquent, les coûts plus faibles par élève qui découlent de réductions de personnel (le cas échéant) compenseront les coûts plus élevés par élève attribuables à l'ajout de personnel dans différentes catégories.

Le règlement comporte aussi une disposition qui permettra aux conseils scolaires de demander au ministre d'approuver l'ajout de personnel dans certaines catégories applicables, dans le cas où cet ajout ne serait pas entré en ligne de compte dans les calculs exigés par le règlement, en raison de circonstances exceptionnelles. En outre, le ministère fournira dès que possible de plus amples renseignements sur le processus que doivent suivre les conseils pour faire approuver des ajouts de personnel dans le cas de circonstances exceptionnelles.

## Augmentation des dépenses en fournitures, en services et en matériel

Les dépenses admissibles sont celles entrent dans les catégories indiquées à l'annexe 10 des prévisions budgétaires du ministère, rangées 51 à 62 inclusivement et rangée 67, colonnes 4 à 12 inclusivement, moins les dépenses affichées dans les mêmes cellules des annexes 10A et 10B (dépenses en matière d'éducation de l'enfance en difficulté).

Les nouvelles dispositions exigent la comparaison des dépenses du conseil scolaire effectuées dans ces catégories en 2003-2004 et 2004-2005 et réajustées en fonction des changements dans les effectifs et de la majoration de 2 % des repères entrée en vigueur en 2004-2005. Lorsque le total des dépenses par élève dans ces catégories dépassera le total calculé en 2003-2004, les dépenses faites en plus du seuil de 2 % pourront être couvertes par l'enveloppe.

Le règlement comporte aussi une disposition qui permettra au conseil scolaire de demander au ministre d'approuver l'augmentation des dépenses dans certaines catégories applicables, dans le cas où cette augmentation ne serait pas entrée en ligne de compte dans les calculs exigés par le règlement, en raison de circonstances exceptionnelles.

En outre, le ministère fournira dès que possible de plus amples renseignements sur le processus que doivent suivre les conseils pour faire approuver des dépenses supplémentaires dans le cas de circonstances exceptionnelles.

### **Dépenses couvertes par d'autres initiatives que les Subventions pour les besoins des élèves**

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé plusieurs initiatives conçues pour aider les conseils scolaires à améliorer le rendement des élèves, sans toutefois être assujetties aux règlements sur le financement des Subventions pour les besoins des élèves. Il s'agit notamment de financement destiné à l'acquisition de ressources supplémentaires en apprentissage. Les conseils devraient exclure du calcul les dépenses relatives au personnel, aux fournitures, aux services et au matériel déjà couvertes par des subventions provinciales autres que les Subventions pour les besoins des élèves.

### **Protection des nouvelles dépenses de programmes**

Si le conseil scolaire ne consacre pas aux soutiens aux élèves tout le montant supplémentaire prévu par les nouveaux règlements, il doit verser la somme manquante pour atteindre le total requis dans une réserve destinée à l'amélioration des programmes.

Les fonds versés dans la réserve devraient être consacrés à l'amélioration des programmes et des services aux élèves, et le gouvernement s'attend à ce que les conseils utilisent la réserve en temps opportun. Le ministère prévoit consulter les conseils scolaires afin d'établir des règles relatives à cette réserve.

### **Plus grande transparence des rapports financiers à compter de 2005-2006**

Les nouvelles exigences en matière de rapports s'appuient sur des mesures semblables déjà mises en place dans le cadre de l'initiative de réduction de l'effectif des classes au primaire, de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage et de l'initiative

Préserver les bonnes écoles. Par ailleurs, les nouvelles exigences forment une étape importante dans le processus permettant d'améliorer la transparence du financement et de s'assurer que l'ensemble des intervenants en éducation comprennent comment les ressources servent à soutenir notre objectif commun, celui d'améliorer le rendement des élèves. Ces exigences nous aideront aussi à élaborer un processus de rapport complet, rationalisé et conçu pour éliminer les chevauchements de tâches.

Le ministère collaborera avec les conseils scolaires afin de réduire le fardeau administratif et de rendre les rapports financiers plus efficaces et plus transparents. Au cours de la présente année scolaire, le ministère créera un groupe de travail technique qui formulera des propositions visant la mise en oeuvre, dès 2005-2006, d'un système de rapports rationalisé et plus transparent.

Dans sa lettre, le ministre a aussi signalé que les conseils scolaires devront présenter des rapports publics sur les conventions collectives en y indiquant, entre autres renseignements de base, la source du financement sur lequel s'appuient les conventions. De plus amples renseignements à ce sujet seront communiqués dès que possible.

### **Renseignements techniques supplémentaires**

La Direction des paiements de transfert et des rapports financiers diffusera dès que possible plus de détails sur les calculs relatifs aux nouvelles exigences.

Pour obtenir plus de renseignements sur les nouvelles dispositions exposées dans la présente note de service ou sur la volonté du ministère de rendre plus transparents les rapports financiers dans les années à venir, communiquez avec :

Wayne Burtnyk, 416 325 2034; [wayne.burtnyk@edu.gov.on.ca](mailto:wayne.burtnyk@edu.gov.on.ca)

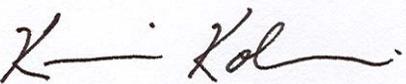
ou

Peter Gooch, 416 325 2828; [peter.gooch@edu.gov.on.ca](mailto:peter.gooch@edu.gov.on.ca)

### **Conclusion**

Nous avons tous et toutes à coeur l'amélioration du rendement des élèves. Sachez que le gouvernement est heureux de compter sur votre engagement à cet égard, et sur votre collaboration soutenue dans l'établissement d'un climat de respect favorable à la paix et à la stabilité à long terme.

Le sous-ministre adjoint, Division des opérations et des finances,



Kevin Kobus

p.j.

**TABLE/TABLEAU 1**  
**COST ADJUSTMENT AMOUNT/SOMME LIÉE AU REDRESSEMENT DES COÛTS**

<b>Item/Point</b>	<b>Column/Colonne 1</b>	<b>Elementary/ Élémentaire</b>	<b>Secondary/ Secondaire</b>
	<b>Name of Board/Nom du conseil</b>	<b>Amount/Montant \$</b>	<b>Amount/Montant \$</b>
1.	District School Board Ontario North East	35,933	27,316
2.	Algoma District School Board	31,494	25,107
3.	Rainbow District School Board	33,877	23,961
4.	Near North District School Board	40,867	22,878
5.	Keewatin-Patricia District School Board	23,445	19,098
6.	Rainy River District School Board	13,092	11,269
7.	Lakehead District School Board	39,605	29,154
8.	Superior-Greenstone District School Board	14,456	18,298
9.	Bluewater District School Board	69,937	53,797
10.	Avon Maitland District School Board	57,833	46,688
11.	Greater Essex County District School Board	121,585	65,729
12.	Lambton Kent District School Board	52,581	61,417
13.	Thames Valley District School Board	276,526	165,684
14.	Toronto District School Board	1,095,772	610,497
15.	Durham District School Board	218,160	137,007
16.	Kawartha Pine Ridge District School Board	107,718	75,251
17.	Trillium Lakelands District School Board	56,927	34,607
18.	York Region District School Board	375,008	231,834
19.	Simcoe County District School Board	195,001	104,670
20.	Upper Grand District School Board	101,020	64,052
21.	Peel District School Board	542,744	251,280
22.	Halton District School Board	134,753	80,452
23.	Hamilton-Wentworth District School Board	140,903	85,230
24.	District School Board of Niagara	153,184	98,349
25.	Grand Erie District School Board	105,422	73,846
26.	Waterloo Region District School Board	211,814	129,145
27.	Ottawa-Carleton District School Board	258,000	187,971
28.	Upper Canada District School Board	98,206	67,658
29.	Limestone District School Board	50,424	56,851
30.	Renfrew County District School Board	26,096	18,379
31.	Hastings and Prince Edward District School Board	46,421	31,354
32.	Northeastern Catholic District School Board	4,300	925
33.	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	7,332	5,927
34.	Huron-Superior Catholic District School Board	4,060	2,929
35.	Sudbury Catholic District School Board	6,630	2,664
36.	Northwest Catholic District School Board	5,573	0
37.	Kenora Catholic District School Board	2,964	1,709
38.	Thunder Bay Catholic District School Board	25,144	12,570
39.	Superior North Catholic District School Board	5,098	0
40.	Bruce-Grey Catholic District School Board	6,032	4,406
41.	Huron Perth Catholic District School Board	4,309	2,289
42.	Windsor-Essex Catholic District School Board	68,136	29,694
43.	English-language Separate District School Board No. 38	32,177	24,431
44.	St. Clair Catholic District School Board	16,816	8,379
45.	Toronto Catholic District School Board	363,113	200,399
46.	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	13,954	8,683
47.	York Catholic District School Board	178,768	94,038
48.	Dufferin-Peel Catholic District School Board	274,610	180,276
49.	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	36,782	21,197
50.	Durham Catholic District School Board	73,354	35,657
51.	Halton Catholic District School Board	28,959	32,940
52.	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	23,668	30,446
53.	Wellington Catholic District School Board	3,202	2,335
54.	Waterloo Catholic District School Board	53,352	27,947
55.	Niagara Catholic District School Board	0	0

<b>Item/Point</b>	<b>Column/Colonne 1</b>	<b>Elementary/ Élémentaire</b>	<b>Secondary/ Secondaire</b>
	<b>Name of Board/Nom du conseil</b>	<b>Amount/Montant \$</b>	<b>Amount/Montant \$</b>
56.	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	26,835	10,848
57.	Catholic District School Board of Eastern Ontario	16,565	7,617
58.	Ottawa-Carleton Catholic District School Board	88,584	50,346
59.	Renfrew County Catholic District School Board	9,153	3,466
60.	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	10,878	7,438
61.	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	1,102	676
62.	Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	3,123	3,696
63.	Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest	2,818	1,698
64.	Conseil de district des écoles publiques de langue française n° 59	4,269	1,550
65.	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	12,558	5,742
66.	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	2,293	2,136
67.	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	5,378	5,291
68.	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	398	278
69.	Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest	3,762	1,588
70.	Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	8,703	2,487
71.	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	9,043	4,363
72.	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	16,356	4,756

**TABLE/TABLEAU 2**  
**PROGRAM IMPROVEMENTS AMOUNT/SOMME LIÉE À L'AMÉLIORATION DES**  
**PROGRAMMES**

<b>Item/Point</b>	<b>Column/Colonne 1</b>	<b>Column/Colonne 2</b>
	<b>Name of Board/Nom du conseil</b>	<b>Amount/Montant \$</b>
1.	District School Board Ontario North East	868,510
2.	Algoma District School Board	1,169,551
3.	Rainbow District School Board	1,300,383
4.	Near North District School Board	832,014
5.	Keewatin-Patricia District School Board	998,809
6.	Rainy River District School Board	494,541
7.	Lakehead District School Board	563,283
8.	Superior-Greenstone District School Board	450,356
9.	Bluewater District School Board	0
10.	Avon Maitland District School Board	671,543
11.	Greater Essex County District School Board	2,195,967
12.	Lambton Kent District School Board	1,061,596
13.	Thames Valley District School Board	4,057,224
14.	Toronto District School Board	44,892,918
15.	Durham District School Board	1,514,863
16.	Kawartha Pine Ridge District School Board	1,966,004
17.	Trillium Lakelands District School Board	1,094,383
18.	York Region District School Board	9,512,225
19.	Simcoe County District School Board	2,177,792
20.	Upper Grand District School Board	859,441
21.	Peel District School Board	15,942,192
22.	Halton District School Board	418,020
23.	Hamilton-Wentworth District School Board	2,859,238
24.	District School Board of Niagara	1,964,096
25.	Grand Erie District School Board	1,125,899
26.	Waterloo Region District School Board	1,249,343
27.	Ottawa-Carleton District School Board	4,458,267
28.	Upper Canada District School Board	2,003,294
29.	Limestone District School Board	1,916,553
30.	Renfrew County District School Board	762,050
31.	Hastings and Prince Edward District School Board	840,541
32.	Northeastern Catholic District School Board	460,851
33.	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	82,426
34.	Huron-Superior Catholic District School Board	558,649
35.	Sudbury Catholic District School Board	449,549
36.	Northwest Catholic District School Board	138,869
37.	Kenora Catholic District School Board	111,365
38.	Thunder Bay Catholic District School Board	221,336
39.	Superior North Catholic District School Board	472,416
40.	Bruce-Grey Catholic District School Board	441,909
41.	Huron Perth Catholic District School Board	703,775
42.	Windsor-Essex Catholic District School Board	1,970,686
43.	English-language Separate District School Board No. 38	1,534,795
44.	St. Clair Catholic District School Board	845,654
45.	Toronto Catholic District School Board	9,851,673
46.	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board	640,376
47.	York Catholic District School Board	2,049,962
48.	Dufferin-Peel Catholic District School Board	5,832,946
49.	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	0
50.	Durham Catholic District School Board	0
51.	Halton Catholic District School Board	761,503
52.	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	1,248,002
53.	Wellington Catholic District School Board	528,081
54.	Waterloo Catholic District School Board	1,254,126

<b>Item/Point</b>	<b>Column/Colonne 1</b>	<b>Column/Colonne 2</b>
	<b>Name of Board/Nom du conseil</b>	<b>Amount/Montant \$</b>
55.	Niagara Catholic District School Board	707,975
56.	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	510,718
57.	Catholic District School Board of Eastern Ontario	1,045,063
58.	Ottawa-Carleton Catholic District School Board	1,374,902
59.	Renfrew County Catholic District School Board	652,396
60.	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	968,333
61.	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	385,650
62.	Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	904,320
63.	Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest	1,567,705
64.	Conseil de district des écoles publiques de langue française n° 59	2,185,228
65.	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	2,059,960
66.	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	799,847
67.	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	1,627,770
68.	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	401,983
69.	Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest	1,579,514
70.	Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	2,196,876
71.	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	3,123,696
72.	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	3,348,358